



Demande de renouveler le bureau

Par **BENEDICTIN**, le 11/05/2011 à 08:44

Bonjour,

Peut-on demander de renouveler un bureau en cour d'année par certain adhérent lors d'un AGE.

Par **PAS LE CHOIX**, le 21/11/2013 à 14:48

Bonjour, il faut savoir que la forme de convocation est déterminée par les statuts. Faire inscrire à l'ordre du jour de l'A.G. OU A.G.E. tous les points et l'ordre du jour - nouvel organe du Bureau "obligatoire". Tous les syndicaux doivent être convoqués pour l'A.G. par lettre recommandée +A.R. Et ensuite faire un procès verbale et envoyé à la Sous Préfecture pour le Greffier du Tribunal qui enregistre votre nouveau Bureau. Vos statuts doivent être remis à la Sous Préfecture pour être déclaré, la personne recevra un récépissé et édité au Journal Officiel. Dommage que je ne sache pas quelle association? Bon courage. [smile3]